



**EN REFERENCE AU CONFLIT DE
1914-1918,
LES CONSEQUENCES DE
L'ENGAGEMENT DE LA CGT
CHEZ LES INSTITUTEURS ET
INSTITUTRICES SYNDIQUES.**

*Réflexions sur le positionnement des Instituteurs,
institutrices membres de la CGT avant, pendant et après le
conflit de 1914–1918*

Contribution de Gérard MONTANT - colloque Himase 28 janvier 2015

HISTOIRE PARTAGEE AVANT LE CONFLIT.	3
LA PERIODE DU CONFLIT – les enseignants, composante d'une justification politique.	13
INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES, ELEMENT DETERMINANT DE LA SCISSION ?	20
BULLETIN D'ADHESION	23

Porter un éclairage sur le conflit mondial de 1914 – 1918 avec comme axe principal la place du syndicat des instituteurs et institutrices adhérent à la CGT nous a conduit à travailler essentiellement à partir de la presse syndicale confédérale ou considérée comme confédérale¹, et des comptes rendus des congrès de la CGT². Par ailleurs pour le mouvement syndical la guerre de 14-18 s'inscrit :

- dans une histoire d'avant conflit, histoire partagée – oh combien ! – par le syndicat des Instituteurs,
- dans une politique dite « d'union sacrée » adoptée par la CGT dès le début du conflit,
- par une opposition à la guerre et à cette politique d'Union sacrée d'une partie importante des militantes et militants du syndicat des instituteurs les conduisant à participer activement, volontairement ou à leur cœur défendant à la scission confédérale de 1921.



HISTOIRE PARTAGÉE AVANT LE CONFLIT

Pour comprendre la position du syndicat des instituteurs et institutrices à la veille de la guerre, il faut se rappeler quelques-unes des théories du mouvement syndical CGT du début du siècle, voir la position des pouvoirs publics et examiner comment le syndicat a dû se positionner pour donner les gages nécessaires de sa volonté révolutionnaire afin d'être admis à la CGT.

Pendant toute une période la question de la syndicalisation des enseignants (y compris des Instituteurs) à la CGT n'était pas posée, ni même envisageable par les militants confédéraux à cela deux raisons essentielles :

- d'une part parce que la CGT n'envisage pas à l'origine, lors de sa constitution de faire adhérer d'autres salariés que « les ouvriers et les employés » il faudra

¹ La Voix du Peuple de 1900 à 1920 – La Bataille syndicaliste entre 1911 et 1915 – La Bataille entre 1915 et 1920 – Le Peuple quotidien en 1921 – La Vie Ouvrière entre 1909 et 1920.

² Tous des congrès de la CGT de 1900 à 1921

attendre 1901 le congrès de Lyon pour que la notion de salarié remplace la notion très restrictive « ouvriers et employés » dans les statuts de la CGT³,

- d'autre part il suffit de voir les positionnements de la CGT vis à vis des intellectuels, les fonctionnaires pour comprendre pourquoi la CGT de l'époque n'était pas prête à accueillir en son sein les enseignants, et autres intellectuels.

Concernant les intellectuels, nous pourrions prendre des centaines de citations publiées dans la presse syndicale ou émanant des congrès des bourses ou de la CGT. Nous n'en prendrons que deux.

La première, bien que l'on puisse la considérer comme outrancière même dans le contexte du début du siècle à la CGT, est significative des écrits des milieux anarchistes de l'époque :

« La situation des intellectuels dans la société bourgeoise est loin d'être brillante. L'intellectuel riche est l'esclave de celui qui le flatte, l'intellectuel pauvre de celui qui le paie : l'un comme l'autre pour des raisons diverses abandonnent leur dignité, leur droit de penser et de traduire librement ce que leur conscience leur aura impérieusement déclaré vrai. Oui, je le répète, tous les intellectuels sont des prostitués [...] Quant à la participation des intellectuels à la lutte ouvrière comprise comme elle l'est dans le parti socialiste, cela n'est nullement désiré. L'invasion du parti par les intellectuels peut être comparée à l'invasion de la tuberculose dans les poumons d'un adolescent par les microbes de la tuberculose. L'intellectualisme, c'est la gangrène qui mine, qui sape les bases du socialisme [...] Et si les syndicats groupés dans la C.G.T. constituent la seule barrière qui arrête l'intensité de l'exploitation capitaliste, c'est qu'ils sont restés au sens réel du terme des agglomérats ouvriers. Le syndicat est pur de tout alliage. Là pas de patrons, pas de contremaîtres, pas d'intellectuels surtout. Et toute la force du syndicalisme réside dans cette séparation complète des classes, dans cette volonté bien arrêtée qu'ont

³ Nous pensons même pouvoir affirmer, bien que très vite les militants politiques et syndicaux s'en soient défendus, que nombre d'entre eux pensaient que la loi de 1884 ne concernait pas cette catégorie de salariés. La preuve pourrait en être la thèse, soutenue le 9 novembre 1901 par Hubert Lagardelle, présenté dans « Le Maitron » comme un militant socialiste et syndicaliste. Il souligne certes, que tous les ouvriers salariés, qu'ils soient au service de l'Etat, d'une administration publique, ou d'un entrepreneur privé, doivent pouvoir jouir du même droit, celui d'être membre d'un syndicat. Cela prouve, au moins pour lui, que la nature de l'employeur n'a pas à être prise en considération, mais dans le même temps il en reste à la notion d'ouvrier.

*les ouvriers d'être eux-mêmes, avec leurs propres conseils, les artisans de leur libération ».*⁴

La seconde est de Pelloutier Fernand secrétaire des Bourses du travail qui, tirant des enseignements d'un congrès, déclare :

*« Nous avons voulu que notre congrès fut exclusivement ouvrier et chacun a compris de suite les raisons. Il ne faut pas l'oublier, tous les systèmes, toutes les utopies qu'on a reproché aux travailleurs ne sont jamais venus d'eux ; tous émanaient des bourgeois, bien intentionnés sans doute, mais qui allaient chercher les remèdes à nos maux dans des idées et des élucubrations au lieu de prendre conseil de nos besoins et de la réalité. Si nous n'avions pas décidé, comme mesure indispensable, qu'il fallait être ouvrier pour parler et voter dans ce congrès, nous aurions vu la répétition de ce qui s'est passé dans une autre époque, c'est-à-dire des faiseurs de systèmes bourgeois qui seraient venus gêner nos débats et leur imposer un caractère que nous avons toujours repoussé. Il faut que l'on sache bien que l'intention des travailleurs n'est pas de vouloir améliorer leur sort en dépouillant les autres. Ils veulent que les économistes qui ne s'occupent que des produits et pour lesquels l'homme n'est rien, considèrent également l'homme en même temps que le produit ; ils attendent de la nouvelle science économique toutes les améliorations qui consistent dans la solution de la question sociale ».*⁵

Concernant les fonctionnaires, Janvion militant confédéral écrit en 1907 :

« ... Offrant le spectacle écœurant d'un machinisme centralisateur, ayant pour moteur le piston politicien, livré à l'oligarchie de nos suzerains républicains administrativement héréditaires, l'Administration est restée ce qu'elle est : une copie fidèle de l'ancien régime. Rouage encroûté d'une machinerie rouillée sans point de sensibilité sans intelligence de responsabilité, avec l'automatisme privilégié en haut, mille formalités paralysantes en bas, héritage de plusieurs siècles de centralisation étouffante, capricieuse, anonyme, irresponsable. Le « fait du prince » dominant une nation dite républicaine, empêtrée d'entraves ridicules, au milieu d'une nuée de liens

⁴ L. Caze ouvrier trépointeur écrit dans « la guerre sociale » publication anarchiste - fondée par Gustave Hervé, agrégé d'université révoqué ; collaboraient à cette revue, Emile Pouget secrétaire du Comité Confédéral de la C.G.T., rédacteur de « La Voix du Peuple », et Sébastien Faure fondateur de l'école privée « La Ruche ».

⁵ In « Histoire des Bourses du Travail - Origine - Institution - Avenir. Pelloutier Fernand ouvrage posthume. Alfred Costes Editeurs 1946 pp. 76-77.

insaisissables. Et la roue de la grosse machine tourne sous le courant du budget. Congestion ici et anémie par-là. Comme un point mort dans la vie sociale, le fonctionnarisme reste immuable dans sa torpeur routinière, dans son inertie proverbiale... ».

Nous pouvons nous interroger sur la façon dont la C.G.T. va accueillir les enseignants, les personnels de l'enseignement public, lesquels sont des salariés de l'Etat, des fonctionnaires, des intellectuels et en plus ne sont pas considérés par le mouvement comme des partenaires fiables puisqu'ils ne sont ni ouvriers ni employés.



Certains universitaires eux-mêmes tel Ch. Guieysse ne sont pas convaincus de la place des instituteurs parmi les syndicalistes de la CGT comme il l'écrit dans « Pages Libres » du 18 novembre 1905 : « L'assimilation des instituteurs et des travailleurs de l'industrie et du commerce est complètement impossible. Les instituteurs disent non sans

emphase : nous sommes des travailleurs ; pas du tout. Ils ne sont aucunement des travailleurs au sens ou l'on entend le mot dans la propagande syndicaliste. Où sont-ils, les produits qu'ils sortent de leurs mains ? Où sont les marchandises dont leur travail assurerait la circulation ?... Les instituteurs ne font ni de la production, ni de l'échange... Les intérêts professionnels des ouvriers et des employés dépassent tout de suite les limites des corporations : et c'est pourquoi un syndicat forcément présente toujours un certain caractère révolutionnaire ; dès que les ouvriers et les employés s'occupent d'action syndicale, ils se heurtent à des questions de droit et mettent en discussion le principe de la propriété. Pour les instituteurs, il en est tout autrement ; ils ne peuvent, en s'occupant de leurs intérêts professionnels, que modifier l'organisation intérieure de l'université. Cela serait fort imposant et grandement désirable. Mais les amicales actuelles peuvent y suffire sans s'installer dans les Bourses du Travail ».

Quelques jours plus tard, toujours dans Pages Libres, il écrit : « Entre les syndicats d'ouvriers et les syndicats d'instituteurs, il ne peut y avoir aucune analogie. Ce sont

*des groupements qui auront la même dénomination, mais dont les actions sont complètement différentes quant à leur nature... Je trouve mauvais que des groupements si différents quant à leur nature portent le même nom, je vois à cela un double danger. D'abord que dans les Bourses les ouvriers laissent prendre aux instituteurs une influence personnelle qui ne saurait se justifier. Et ensuite que les instituteurs qui ont certaines habitudes de prétentions politiques se détournent de leurs actions purement professionnelles et corporatives pourtant si nécessaires ; et qu'ils ne modifient pas l'organisation universitaire sous prétexte de révolutionner l'organisation sociale ».*⁶

Les enseignants pour être admis vont donc devoir donner des gages entre 1900 date du congrès des Bourses prenant la décision d'ouvrir – très timidement - les portes de la CGT aux Instituteurs de l'enseignement public et 1912 date du congrès de Chambéry de la Fédération nationale des Instituteurs et Institutrices. Gages de fidélité à la classe ouvrière ce qui conduit le pouvoir à durcir son opposition à la syndicalisation dans la CGT des maitres de l'enseignement public.

Nous pouvons prendre, là encore, maints exemples pour démontrer cet état de fait. Ainsi lors du congrès de la Fédération des Instituteurs devant se dérouler à Nantes les 28 et 29 mars 1907 un article, écrit très certainement par un responsable du syndicat, est publié dans la Voix du Peuple annonçant la tenue du congrès en ces termes :



« ... On nous accuse, camarades, de vouloir faire de l'école un centre de propagande athée, de donner à nos élèves un enseignement de classe. Je crois qu'il est de notre devoir de ne tromper personne sur nos intentions. Oui nous sommes l'Ecole Rouge, l'Ecole Pacifiste, l'Ecole Syndicaliste.

Sur les ruines de l'Ecole Noire trop lente à s'effondrer, de l'Ecole Noire dispensatrice de l'erreur et du mensonge, de l'Ecole Noire habitant depuis des siècles les individus à

⁶ In Laurin M.T. « Les instituteurs et le Syndicalisme ». Librairie des sciences sociales et politiques. Marcel Rivière, 31, rue Jacob. Paris 1908, pp. 49-50.

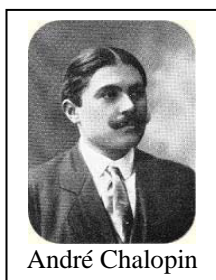
l'esclavage et qui par le comble de la tromperie ose s'intituler l'Ecole Libre, nous rêvons d'élever l'Ecole du peuple fidèle aux principes de justice et de liberté réservant également à tous la lumière et la liberté.

Oui nous sommes l'Ecole Pacifiste. Nous nous refusons à stupéfier plus longtemps nos jeunes élèves par les récits des scènes de carnage que les maîtres d'antan provoquaient pour se divertir. Nous prétendons qu'il y a autre chose dans l'histoire, que l'apothéose des conquérants et des spoliateurs, nous soutenons que l'on peut enseigner aux enfants mieux que la haine aveugle de ceux qui souffrent, travaillent, luttent, comme nous, de l'autre côté de la frontière.

Oui nous sommes l'école syndicaliste, nous avons le sentiment de notre dignité, nous lui voulons des garanties. Nous savons la part de liberté à laquelle nous avons droit; nous sommes résolus à la conquérir, puis à la défendre.

... Nous voulons affranchir notre enseignement de la tutelle et de la marque bourgeoise, substituer au dogme religieux, à l'infaillibilité, à la méthode catéchisme, à la déité du "veau d'or", le dogme de la raison, le respect de la vérité, la libre discussion, la puissance et la beauté du travail : faire en un mot de nos élèves des hommes et contribuer ainsi dans notre petite sphère à transformer la société actuelle en une société plus juste et plus équitable... ».

Texte provocateur, certes, mais cohérent avec d'autres écrits de la période, ce qui confirme qu'il ne s'agit pas d'une simple maladresse. Bien évidemment la tenue de



André Chalopin

ce congrès et les propos tenus vont conduire à la répression des pouvoirs publics contre les militants de la Fédération. Fin 1911 Léger, secrétaire de la Fédération des Syndicats d'instituteurs et d'institutrices, est traduit devant le conseil départemental du Rhône. « L'affaire Léger » comme elle sera dénommée dans un article paru dans « L'Ecole Emancipée » et reproduit intégralement dans « La

Voix du Peuple »⁷ est le prélude à une série de mesures disciplinaires prises par le ministre de l'Instruction publique contre les instituteurs syndicalistes. « La Bataille » s'en fait l'écho⁸ : « *Mlle Guillot, du syndicat de Saône et Loire, Régnier du syndicat de l'Ain, Chalopin de la Seine, Thomas de l'Indre, Pigault du Calvados, Caron du Pas*

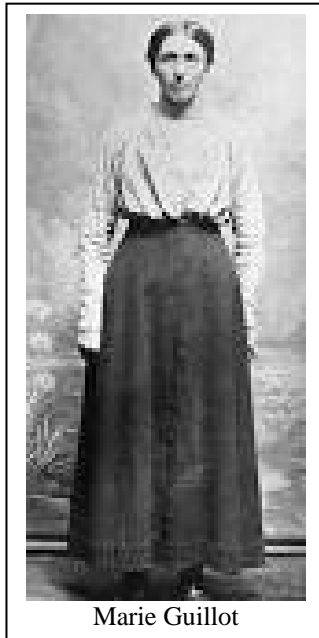
⁷ « La Voix du Peuple » n° 589 du 7 janvier 1912. « Nos instituteurs : l'Affaire Léger », signé M. T. Laurin.

⁸ « La Bataille Syndicaliste » n° 256 du 7 janvier 1912. « Steeg continue, les instituteurs aussi », non signé.

de Calais... C'en est trop. Les instituteurs en ont assez. La lutte est engagée ; ils la poursuivront avec une vigueur progressive. Ils savent que par dessus le Ministre, il y a la masse du peuple prête à les soutenir. Ainsi continueront-ils énergiquement leurs efforts pour s'émanciper des politiciens et des chefs ».

Lors du congrès de Chambéry en 1912 on peut lire dans le rapport oral les passages suivants : « *Si aucune amélioration sérieuse des traitements ne se produisait, les instituteurs viendraient peut-être en masse au syndicalisme. Et ce serait pour le syndicalisme un grave danger. Mais nous avons une bonne écluse; c'est notre entrée obligatoire à la C.G.T., qui suffit à arrêter les mécontents et les aigris. Nous ne voulons avoir parmi nous que ceux qui possèdent vraiment une mentalité prolétarienne, ceux qui*

dans ses erreurs, ceux s'embourgeoiser ». Les congrès un massage à *instituteurs sont fiers de prolétariat ouvrier dont espoirs et se déclarent tous les salariés ».*



aiment la classe ouvrière jusque qui refusent de délégués transmettent lors du la CGT qui stipule : « les militer dans les rangs du ils partagent les angoisses et les une fois de plus solidaires de

A la suite du congrès les syndicats des des poursuites sont

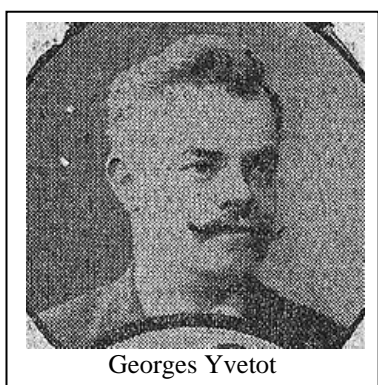
pouvoirs publics demandent aux instituteurs de se dissoudre et engagées une nouvelle fois

contre les militants, le prétexte étant l'adhésion du syndicat au cours de ce congrès à la commission du « Sou du soldat » de la CGT considérée comme une « œuvre anti patriotique »⁹. Les militants de la Fédération se défendent de cette accusation même si dans les faits la défense est difficile surtout par suite des déclarations de

⁹ « La vie Ouvrière » sous la signature de Léon Lacour présentait dans un numéro de 1911 ainsi l'historique du « sou du soldat » : « *C'est vers 1900 que divers syndicats constituèrent le sou du soldat. A ce moment la mode était à la propagande auprès du soldat. Les radicaux ouvraient des Foyers du soldat, faisaient faire à la caserne des conférences laïques par les officiers. Il s'agissait de profiter du passage de la jeunesse au régiment pour préparer de bons citoyens, de bons électeurs. De leur côté les réactionnaires multipliaient les œuvres confessionnelles de soutien pour les militaires. Pourquoi la classe ouvrière aurait-elle été la seule à ne pas s'inquiéter du sort de ses enfants sous l'uniforme? Pourquoi n'aurait-elle pas eu le désir de maintenir présente dans leur esprit cette idée qu'ouvrier hier ils le seraient encore demain... N'étaient pas digne de recevoir l'obole syndicale : ceux qui acceptaient volontairement un grade quelconque; ceux qui acceptaient de servir de domestiques aux officiers... Nous devons plus que jamais intensifier la propagande antimilitariste »*

responsables de la CGT notamment de Yvetot qui écrit début 1913 dans « la Bataille syndicaliste » : « *Mais s'il est une manifestation de l'année 1912 dont nous devons tirer un enseignement salutaire, c'est celle de nos camarades instituteurs à leur congrès de Chambéry. Grâce à eux maintenant tout le monde sait ce qu'est le SOU du SOLDAT... Ainsi faisant, l'antimilitarisme, et l'antipatriotisme s'imposeront à la raison saine des travailleurs au bon sens... Les gouvernements et ceux qui les soutiendront en trembleront* ».

De son côté, Dumoulin adjoint de Jouhaux écrit en mars 1913¹⁰ : « *A la nourriture de mon idéal, il faut de la haine et j'ai la haine de l'Etat. Je ne veux pas renforcer celui-ci*



ni le réformer, ni le conquérir, je veux le détruire. Je ne veux pas le détruire que parce qu'il est l'Etat bourgeois capitaliste, l'Etat gendarme et militariste, mais parce qu'il est l'Etat incarnant la contrainte centraliste s'opposant au libre développement des groupes de producteurs autonomes fédérés librement pour produire et consommer. Dans le présent comme dans l'avenir, je reste syndicaliste révolutionnaire contre l'Etat... Nous

sommes quelques uns qui nous déclarons adversaires de la nationalisation et de l'étatisation parce que partisans de la destruction de l'Etat d'aujourd'hui comme de celui de demain ».

Enfin lors du congrès confédéral du Havre¹¹, quelques semaines après le congrès de Chambéry en septembre 1912, le Président de séance présente le débat sur le « sou du soldat » ainsi : « *la discussion est ouverte sur l'antimilitarisme* » ; n'entend-on pas dans la discussion les paroles suivantes (longuement applaudies), souligne le compte rendu : « *A bas la guerre, à bas toutes les patries* » ; ou encore l'un des délégués, Péricat, déclarer à propos des jeunes qui entendent désertir pour ne pas faire de service militaire : « *Par conséquent ce qu'il faut, c'est leur indiquer les dangers qu'ils courent et leur dire : si vous choisissez l'exil, la désertion, eh bien, notre devoir à nous syndicat, ce sera de vous aider dans la plus large mesure possible ; et si vous acceptez d'aller dans les bagnes, nous vous aiderons encore, mais c'est à vous de savoir ce que vous devez faire* ».

¹⁰ « La Voix du Peuple » n° 649 du 3 mars 1913. « Pourquoi nous sommes contre l'Etat », signé G. Dumoulin.

¹¹ XVII^e Congrès national corporatif. VII^e congrès de la C.G.T. Le Havre 1912. Compte rendu sténographique publié par les soins du comité d'organisation. Imprimerie inconnue, pp. 185-192.

Certes à l'origine, les motivations de la création, par le congrès de 1900 de la commission « *le sou du soldat* » étaient¹² « *d'affirmer les sentiments de solidarité ouvrière, pour éviter aux jeunes soldats la souffrance, l'isolement et l'influence démoralisante du régiment...* ». Mais il est difficile d'imaginer que les militants de la Fédération ne savaient pas en 1912 dans quelles actions ils engageaient leur organisation en prenant cette décision.

En conclusion nous pouvons affirmer, à la lecture de la presse confédérale et des comptes rendus de congrès que le soutien aux Instituteurs syndiqués est progressif mais très réel de la part de la CGT à partir de 1900. Mais les conséquences seront que les instituteurs devront être reconnus comme faisant partie du prolétariat administratif, prolétariat existant au même titre que le prolétariat ouvrier. Ils devront accepter cette classification qui les coupe « *du milieu intellectuel petit bourgeois traditionnel dans lequel se trouvent toujours les professeurs des lycées et les universitaires* ».

Faisant partie de la famille du prolétariat, ils doivent en accepter ses formes d'action et prôner l'action directe comme élément fondamental de leur émancipation. Certes, l'action directe pour les instituteurs ne sera pas au même niveau de lutte, d'engagement que l'action directe que pourront conduire les membres du prolétariat ouvrier. Ainsi, il est admis qu'ils peuvent ne pas se prononcer pour pour la grève générale.

Toujours pour ces motivations, la Fédération et ses militants responsables ne peuvent pas ne pas donner de façon permanente des gages de fidélité à cette classe ouvrière organisée. Ainsi Léger lors du congrès de Chambéry déclare : « *Nous aimons la classe ouvrière jusque dans ses erreurs* » Ces gages vont de l'acceptation des erreurs, comme nous venons de le souligner, à la reconnaissance de sa

¹² Op. cité, pp. 121-125.

suprématie, de son instinct dans les luttes et dans la définition des objectifs, comme, comme le confirme le message adressé par ce congrès à la C.G.T.

Enfin les militants entendent bien conserver à la Fédération des syndicats d'instituteurs et d'institutrices sa ligne révolutionnaire. Ils ne tiennent pas à ce qu'elle puisse être envahie par des enseignants – notamment par les membres des Amicales d'instituteurs et institutrices - qui n'ont pas l'esprit révolutionnaire de la C.G.T. « *Nous ne voulons avoir parmi nous que ceux qui possèdent vraiment la mentalité prolétarienne, ceux qui aiment la classe ouvrière jusque dans ses erreurs, ceux qui refusent de s'embourgeoiser* ».

Pour maintenir cet état de fait la Fédération soutient toutes les orientations anarcho-syndicalistes de la majorité confédérale de l'époque.

Peut-on aller jusqu'à considérer que cette volonté de reconnaissance aurait eu comme conséquence un engagement conscient des premiers responsables enseignants dans une action en provocation vis à vis du Pouvoir, pour tirer les fruits de la répression, vis-à-vis de la classe ouvrière ? Rien ne nous permet de l'affirmer, mais nous pouvons néanmoins être troublé :

- par les nombreuses fois où Yvetot notamment, fait référence à la répression comme preuve que le mouvement se trouve sur la bonne voie,
- par certaines déclarations qui, dès 1911, soulignent, dans la presse de la C.G.T., le trouble de la bourgeoisie au lendemain du congrès des instituteurs : « *Le congrès des instituteurs a provoqué dans la bourgeoisie un certain émoi et dans la sphère gouvernementale une vive inquiétude* ». Malgré cette situation la Fédération est encouragée à poursuivre dans cette voie :



« *Un congrès de fonctionnaires se mettant en opposition avec l'Etat ; un personnel d'agents électoraux prétendant se soustraire à l'action du pouvoir politique ; et tous ces patentés de l'ordre social cherchant dans le*

syndicalisme un instrument de défense contre l'arbitraire du gouvernement. Tout cela assurément est bien fait pour inquiéter la bourgeoisie et pour nous réjouir. En fait cette évolution est nécessaire et inévitable »¹³ ;

- ou encore, par le texte d'E. Mancipé à la veille du congrès de 1912 soulignant : « *Il faut redouter - redouter est exagéré- il faut s'attendre à voir les circonstances exiger de nos camarades des efforts encore plus énergiques... » ;*
- Jouhaux lui même s'il apporte son soutien aux enseignants en conflit avec leur administration - avec plus de deux semaines de silence - souligne « *Certes, les instituteurs peuvent compter sur la CGT et sur l'ensemble du prolétariat confédéré. Celui-ci et ceux-là sauront être à la hauteur des circonstances en ayant soin cependant dans leur action de ne pas nuire à ceux qu'ils veulent défendre »*. Ne peut-on considérer que Jouhaux met en garde les instituteurs sur les risques que peuvent comporter certaines actions.

LA PERIODE DU CONFLIT – les enseignants, composante d'une justification politique.

Pendant cette période un seul congrès s'est déroulé- en juillet 1918 - c'est-à-dire vers la fin du conflit armé. Nous introduirons les éléments contenus dans les débats de ce congrès ultérieurement. Nous traiterons dès lors essentiellement des échos recueillis dans la presse confédérale quotidienne, la seule qui existe en cette période puisque « La Voix du Peuple » et « La Vie Ouvrière » arrêtent leur parution.

Même si ce n'est pas là l'objet de notre étude il n'est pas possible pour comprendre de faire silence sur un certain nombre d'écrits qui nous renseignent sur les orientations de la CGT en ce début du conflit armé.

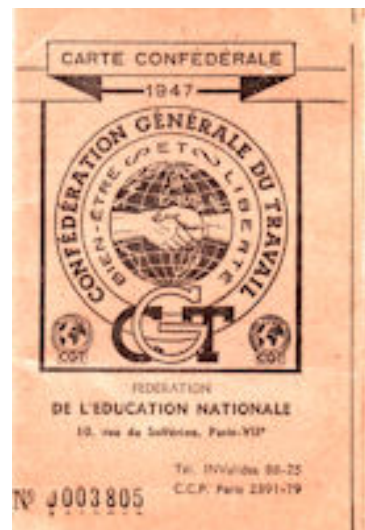
Si le 3 août 1914 « La Bataille Syndicaliste » titre à la Une : « UN APPEL AUX INSTITUTEURS ». Circulaire du ministre de l'instruction publique aux préfets. « *Je vous confirme ma dépêche du 1er août. Les instituteurs qui ne sont pas appelés sous les drapeaux, n'hésiteront pas à faire au pays le sacrifice de leurs vacances : ils resteront à leur poste jusqu'à la fin de la crise. Ils offriront leur concours aux autorités*

¹³ « La Bataille Syndicaliste » n° 113 du 17 août 1911. « Les instituteurs vers le syndicalisme », signé Delaisi.

civiles et militaires. Tout citoyen français, trouvera près d'eux des conseils, tout père de famille, du réconfort. Ils auront soin de mettre la population en garde contre les fausses nouvelles, leur rappelant que seules les dépêches officielles méritent créance. Ils donneront dans chaque commune l'exemple du sang froid et du zèle patriotique comme leurs collègues plus jeunes donneront dans chaque régiment l'exemple de l'héroïsme. Signé Victor Augagneur ».

Le 31 juillet le même quotidien titrait « *Prolétaires de tous les pays unissez vous* » ; le Samedi 1^{er} août : « *Une journée Tragique : Bruit de mobilisation – Jaurès assassiné* » ; le 2 août : « *La folie triomphe de la raison* » ; et le 3 août : « *La guerre commence – l'Etat de siège proclamé* » ce qui donne le ton de l'évolution dans les prises de position.

Le ton sera encore beaucoup plus net dans les jours qui suivent. Concernant une séance au Parlement, nous pouvons lire¹⁴ : « *Si l'on veut objectivement apprécier cette séance mémorable, il faut convenir qu'un long frissonnement patriotique l'a secoué...* ». Dans l'éditorial, toujours de ce 5 août, à l'attention des jeunes libertaires il est dit¹⁵ : « *Nous n'avons besoin ni de démoralisateurs, ni de douteux, ni même de tièdes... Mourir est la loi commune de tous les hommes, un peu plus tôt un peu plus tard, ce n'est pas une grande affaire.. La vraie vie est dans le cerveau et dans le cœur... Il partira et c'est au cri de « vive la liberté » qu'il abattra à coup de fusil les soudards du Kaiser* ».



¹⁴ « La Bataille Syndicaliste » n° 1196 du 5 août 1914. « Séance historique ».

¹⁵ « La Bataille Syndicaliste » n° 1196 du 5 août 1914. « Pour les jeunes libertaires » signé Ch. Malato.

en masse¹⁶ : « *Mais le choc actuel au milieu des ruines et des deuils nous apporte une bouffée d'air frais, régénérateur. On sort du marécage pestilentiel, on en finit avec les sophismes, les paradoxes et le débraillé. Tout en s'affirmant révolutionnaires sociaux et internationalistes, plus que jamais on sent son cœur battre à l'unisson du cœur des masses. C'est l'élan de 92/93 qui soulève en ce moment la nation armée et les peuples amis contre l'impérialisme féodal. Ayons confiance : non seulement on vaincra sur le champ de bataille, mais on transformera le monde* ».

Le 20 septembre, premier emplacement blanc dans le journal, ce qui laisse à penser que la censure est tombée. Malgré le soutien apporté au gouvernement par la direction de la C.G.T. elle sévira souvent contre « La Bataille Syndicaliste », et contre « La Bataille » qui la remplaça.

Dans cette période, Jouhaux écrit plusieurs articles pour justifier les positions de la C.G.T. Sans être par trop simpliste, nous voudrions souligner qu'elle se résume souvent en un rappel de la responsabilité des syndicats allemands ayant refusé de lutter contre la guerre.

En dehors de la reprise de la circulaire du Ministre du 3 août, une seule référence est faite aux instituteurs lors de la reproduction d'une lettre¹⁷ de l'un d'entre eux qui s'étonne du silence de la Fédération et qui demande que s'organise l'accueil des réfugiés plutôt que de laisser l'accueil dans les mains « *des curés* ». Puis le quotidien¹⁸ se félicite de la décision du Ministre de l'instruction publique d'ouvrir un livre d'or de l'Université où seront portés les faits d'armes des instituteurs et des professeurs ainsi que le nom des morts et des blessés

Le 15 décembre, « La Bataille Syndicaliste » annonce la mort d'André Chalopin qui était responsable de la Fédération¹⁹. Chalopin était celui qui avait écrit quasiment chaque jour pour « La Bataille Syndicaliste » à partir du congrès de Chambéry jusqu'au déclenchement de la guerre.

¹⁶ « La Bataille Syndicaliste » n° 1212 du 21 août 1912. « Idéalisme révolutionnaire », signé Ch. Malie.

¹⁷ « La Bataille Syndicaliste » n° 1242 du 20 septembre 1914. « Dans les organisations, chez les instituteurs ».

¹⁸ « La Bataille Syndicaliste » n° 1263 du 11 octobre 1914. « 25.000 instituteurs sous les drapeaux ».

¹⁹ Chalopin, responsable du syndicat de la Seine avait pris en charge les destinées de la Fédération depuis que l'équipe dirigeante du Morbihan, élue lors du congrès de Chambéry, avait accepté la dissolution de leur syndicat sous la pression de l'administration.

Sa mort n'est pas simplement annoncée, un article²⁰ lui est consacré : « *Ennemi de toutes les oppressions, il partit joyeux et confiant dans la cause de la justice et du droit, heureux de participer à l'anéantissement de l'impérialisme allemand* ». A cet article sont joints des extraits de lettres écrites par Chalopin qui vante les succès remportés : « *Nos succès nous donnent à tous un regain de courage et nous ouvrent un nouvel horizon d'espoirs...* » ; ou encore : « *Nous ne savons pas ce que c'est de reculer, nous avançons lentement mais sûrement...* ».

Le 8 janvier « La Bataille Syndicaliste » annonce la mort de celui qui signait E. Mancipé, Alfred Salabelle et c'est James Guillaume, un des militants anarchistes de la C.G.T.²¹, qui lui rend hommage²² : « *Si la mort continue à faucher ainsi, qui nous restera-t-il, la victoire gagnée, pour construire notre révolution sociale?* ».

Avec encore plus de force que pour Chalopin, « La Bataille Syndicaliste » mettra l'accent sur les lettres de Salabelle écrites à ses élèves²³ : « *La guerre aujourd'hui ressemble un peu à celles que firent nos grands parents, et les papas de nos grands pères pour se délivrer des seigneurs, des rois et de ceux qui pensaient comme les seigneurs et comme les rois... Nous travaillons, nous pour que cette guerre soit la dernière... Nous travaillons pour que plus tard il n'y ait plus de ces empereurs et de ces rois qui font tuer le monde pour leur plaisir...* ». Lettres également à ses amis²⁴, faisant référence à ses lectures dans les tranchées notamment de « La Bataille Syndicaliste », ou venant encore de l'un de ses anciens maîtres²⁵ : « *Les lignes ... sont envoyées par un de ses anciens maîtres... Elles ont été écrites au son de la canonnade proche - car le professeur qui les a tracées à la hâte remplit consciencieusement ses devoirs d'officier territorial dans un poste avancé...* ».

La corporation des instituteurs va perdre beaucoup de ses membres pendant les premiers mois de la guerre. Ainsi « La Bataille Syndicaliste » signale-t-elle fin mars

²⁰ « La Bataille Syndicaliste » n°1328 du 15 décembre 1914. « André Chalopin », signé Ch. Papillot.

²¹ Prolo Jacques. Histoire des Partis Socialistes en France. Les Anarchistes. Librairie Marcel Rivière, 31 rue Jacob. Paris 1912, p. 76.

²² « La Bataille Syndicaliste » n° 1352 du 8 janvier 1915. « Nos Morts. Alfred Salabelle », signé James Guillaume.

²³ « La Bataille Syndicaliste » n° 1354 du 10 janvier 1915. A la Une. Lettre d'Alfred Salabelle à l'un de ces élèves.

²⁴ « La Bataille Syndicaliste » n° 1356 du 12 janvier 1915. A la Une. Lettre d'Alfred Salabelle.

²⁵ « La Bataille Syndicaliste » n° 1374 du 30 janvier 1915. « Alfred Salabelle, note biographique ».

1915²⁶ : « 965 instituteurs tués ou morts à la suite de leurs blessures et 2768 blessés ». Elle souligne que « parmi les corporations présentes sur le champ de bataille, le corps enseignant laïque compte assurément le plus grand nombre de victimes ». Le journal, va mettre l'accent sur la continuité de l'attitude du maître au combat et du maître dans sa classe ; ainsi peut-on lire²⁷ : « Ne ménageant dans sa classe ni sa santé ni l'exemple personnel pour guider les jeunes âmes vers une vie libre et consciente, l'instituteur conserve devant l'ennemi ses précieuses qualités ... Aux heures tragiques les soldats peuvent le voir, vivante image du courage, s'élançant hardiment et tomber fièrement, acceptant la mort comme le nécessaire stimulant de leurs énergies ». Cette attitude réelle ou supposée du maître au combat - nous ne pouvons pas dire réellement ce qu'elle fut - est utilisée comme justification à la politique de l'Union sacrée, justification qui se veut d'autant plus probante que les instituteurs ont été considérés comme antimilitaristes et antipatriotes avant le déclenchement du conflit notamment par le pouvoir politique et les médias de droite, mais aussi par les médias républicains.

La justification est d'autant plus nécessaire, par ailleurs, que la guerre semble créer les conditions d'un regain de recherche spirituelle dans la population, spiritualisme capté par l'Eglise et dénoncé comme tel par les militants de l'époque qui y voient là une attaque contre la laïcité de l'Etat, contre la neutralité religieuse nécessaire - tout comme est nécessaire la neutralité ouvrière - en cette période de lutte contre l'ennemi commun²⁸ : « Partout les syndicats ouvriers se sont fait les collaborateurs de la défense nationale. Pas d'agitation, pas de grève, pas de conflit entre capital et travail. Dans nos campagnes les vieux, les enfants et les femmes se sont dépensés sans compter pour ensemer, soigner et rentrer les récoltes nécessaires à l'alimentation nationale. Partout le prolétariat a été admirable de discipline et de dévouement. Ailleurs ces principes ont été oubliés. Une propagande cléricale a pris naissance au premier jour de la mobilisation. Dans les trains qui les portaient vers l'Est, nos soldats étaient assaillis par les représentants d'un culte qui n'a rien de national. Les Sacré-Cœur, les scapulaires affluaient et envahissaient. Dans les hôpitaux les cantiques, les chants religieux vinrent compléter ou remplacer les champs

²⁶ « La Bataille Syndicaliste » n°1426 du 24 mars 1915. « Instruction et capitalisme », signé A. Mignon.

²⁷ « La Bataille Syndicaliste » n° 1382 du 7 février 1915. « L'Ecole laïque », signé A. Beugnot.

²⁸ « La Bataille Syndicaliste » n° 1569 du 15 août 1915. « Sur l'union sacrée », signé R. Jean.

patriotiques. Ce n'est pas assez pour les blessés d'avoir exposé leur corps aux projectiles ennemis. Ils devaient subir encore une purification spirituelle. La neutralité religieuse était violée... Toutes ces manœuvres doivent nous tenir en éveil. Gardons-nous de les imiter ; respectons l'Union sacrée mais ne nous mettons pas d'œillets ». Ils y voient aussi une remise en cause du principe de trêve : « Ils vont bien nos cléricaux, mais patience, nous les rattraperons ensuite, car nous respectons la trêve, nous ! ».

Entre le 2 novembre 1915 et le 11 novembre 1918, « La Bataille » continue de fournir des informations sur la situation des instituteurs au combat mais avec une intensité moindre.

Le nouveau quotidien donne des informations sur l'activité du mouvement syndical des instituteurs et institutrices. Activité essentiellement tournée autour des sursis



d'appel²⁹, de l'action pour l'affectation dans leur classe des instituteurs considérés comme inaptes à la guerre, ainsi que des « *auxiliaires* »³⁰, de l'augmentation des salaires suite à la hausse du coût de la vie³¹. Mais l'essentiel des informations significatives porte sur la convocation des instances de direction de la Fédération des instituteurs et des différents syndicats³² et surtout sur la répression à l'encontre de certains des militants et des militantes comme Hélène Brion, Madeleine Vernet, M. et Mme Bouët, M. et Mme Mayoux traduits devant « *le conseil de guerre pour propos alarmistes en vertu de la loi du*

5 août 1914 »³³.

A noter que pendant cette période, le quotidien de la C.G.T. donne l'information sur les difficultés rencontrées par certains militants de la Fédération, voire par la Fédération elle-même, qui n'a pu tenir son congrès comme elle le souhaitait en 1917 ;

²⁹ « La Bataille » n° 226 du 8 juin 1916 ; n° 251 du 10 juillet 1916...

³⁰ « La Bataille » n° 227 du 16 juin 1916 ; n° 276 du 4 août 1916 ; n° 283 du 11 août 1916...

³¹ « La Bataille » n° 570 du 25 mai 1917.

³² « La Bataille » n° 219 du 8 juin 1916 ; n°445 du 20 janvier 1917 ; n° 647 du 10 août 1917 ; n° 737 du 8 novembre 1917

³³ « La Bataille » n° 750 du 21 novembre 1917 ; 776 du 17 décembre 1917 ; n° 857 du 7 mars 1918 ; n°875, 876, 877, 878 ; 879 du 30 mars 1918 (compte rendu du conseil de guerre contre Hélène Brion, Moufflard, Dufour) ; n° 954 du 12 juin 1918 (affaire Bouët) ; 1042 du 18 septembre 1918 (affaire Mayoux).

mais cette information ne va pas en général jusqu'à prendre position ou à faire connaître la position de la C.G.T.

En conclusion nous pouvons souligner que les informations concernant les enseignants et leurs organisations syndicales dans la presse quotidienne, publiées par la C.G.T., pendant la Première Guerre mondiale, ne peuvent être analysées en dehors de la décision de soutien à la politique d'Union sacrée. Lorsque la guerre



éclate, le mouvement syndical des instituteurs sort tout juste d'un conflit très important avec le pouvoir politique, par suite de ses positions contre le militarisme et la guerre, rejoignant ainsi les positions traditionnelles de la C.G.T.

Or les instituteurs font partie, très souvent, dans l'armée des cadres intermédiaires, placés ainsi entre la troupe et la hiérarchie militaire. Ils jouissent donc d'une double autorité, celle que leur confère, aux yeux de la population en général le grade de sous-

officier, voire d'officier dans l'armée, et celle que leur confère leur fonction dans le civil ; le maître d'école n'est-il pas une autorité reconnue dans le village, par les enfants comme par les parents, tout comme il est reconnu par la III^e République ?

Sans vouloir donner trop d'importance à la mise en avant des « *actes patriotiques* », et autres « *actes de bravoure* » des instituteurs par la presse confédérale, nous ne pouvons pas ne pas considérer que cette attitude correspond à un besoin du moment pour le mouvement syndical confédéral. En effet, en mettant en avant ces actes, très rapidement dans les premiers mois du conflit, la direction confédérale répond à ceux, certes peu nombreux mais ils peuvent grandir en nombre, qui contestent sa politique d'acceptation de l'Union sacrée. Elle leur répond par l'exemple de ceux que le pouvoir, dans une période proche, avait persécutés pour leurs actions en faveur de la paix, et qui aujourd'hui sont de vaillants combattants prêts à sacrifier leur vie pour la liberté, liberté qui à n'en pas douter, doit déboucher

obligatoirement sur un changement politique en France et dans tous les pays en conflit.

La direction confédérale par ailleurs, donne des gages à l'opinion publique en général, car même si les membres de la Fédération des syndicats d'institutrices et d'instituteurs n'étaient pas très nombreux, moins de 3.000 membres d'après Max Ferré, le congrès de Chambéry, tout comme la dissolution des syndicats avait été largement commenté dans la presse ; et l'information avait aussi été largement diffusée dans le reste de la presse locale et nationale, à l'origine même de la protestation contre les instituteurs syndiqués.



Enfin on peut considérer que les informations parues dans la presse confédérale sont autant de gages donnés au pouvoir politique - et ceci dès le 3 août 1914 - gages de fidélité de la classe ouvrière à la patrie profanée. Comme le souligne Michel Dreyfus³⁴ « Avec la majorité de la direction confédérale, Jouhaux développe alors une argumentation selon laquelle le conflit en cours est une guerre défensive destinée à défendre et propager les libertés démocratiques en France et dans le monde. Les Socialistes allemands qui ont voté les crédits de guerre portent une lourde responsabilité en la circonstance et, en s'opposant à l'agression, la C.G.T. ne fait que son devoir ».

³⁴ Dreyfus Michel. Histoire de la C.G.T. Editions complexe. Bruxelles juillet 1995. p. 85.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES, ELEMENT DETERMINANT DE LA SCISSION ?

Si nous nous interrogeons sur la place prise par les enseignants du primaire dans la scission c'est parce que nous considérons que leur engagement dans l'opposition à la direction confédérale est directement lié à la politique conduite par les responsables de la CGT pendant le conflit de 14-18 et particulièrement dans son soutien à « l'Union sacrée ».

Entre la fin de la Première Guerre mondiale et la scission de 1921/1922, la C.G.T. tiendra 3 congrès en 1919, 1920, 1921 et plusieurs comités confédéraux nationaux ; nous nous arrêterons particulièrement sur le C.C.N. de 1921. Certes, les comptes rendus des congrès comme celui du C.C.N. de 1921 ne sont pas suffisants pour nous permettre de comprendre l'attitude de la C.G.T. vis à vis des enseignants syndiqués ; il nous faudra, comme nous l'avons réalisé jusqu'ici, confronter ces informations avec les écrits de la presse qui s'engage nettement auprès de la direction confédérale.

Le congrès de Lyon (15-21 septembre 1919) voit la présence d'une imposante délégation de la Fédération des instituteurs.³⁵

Dans son intervention, Bouët, responsable de la Fédération devenue depuis le congrès fédéral de Tours la « *Fédération des Syndicats de l'enseignement laïc* », rappelle l'opposition de la Fédération à la direction confédérale depuis, souligne-t-il, 1915. Cette intervention faite au nom de la Fédération n'est pas très originale ; elle nous apprend seulement l'opposition de la Fédération à la majorité confédérale essentiellement parce que celle-ci « *a pratiqué la collaboration de classe et qu'elle ne veut pas le reconnaître* »³⁶.

³⁵ Quarante neuf organisations présentes, répertoriées par département. Lors du vote du rapport moral les délégués représentant 5 départements ne prendront pas part au vote - Doubs, Indre, Isère, Loire-inférieure, Vienne - 4 départements s'abstiendront - Côtes-du-Nord, Loiret, Loir-et-Cher, Tunisie - 4 délégués voteront pour le rapport moral - Aube, Ille-et-Vilaine, Jura, Sarthe. Tous les autres, c'est à dire les représentants de 36 départements, voteront contre : - Aisne, Alger, Allier, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Charente, Charente-inférieure, Cher, Creuse, Dordogne, Drôme, Finistère, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Oran, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Oise, Seine-inférieure, Var.

³⁶ Op ; cité ; p. 25.

Lors du congrès d'Orléans (27 septembre – 2 octobre 1920) les enseignants sont nombreux. Les délégués des 52 départements présents représentent, d'après le compte rendu du congrès publié, 10662 adhérents³⁷. Lors de ce congrès, non seulement Bouët est toujours le porte-parole de la Fédération, mais c'est lui qui présente, aux suffrages du congrès, la résolution de la minorité. C'est la même orientation qui sera prise par la Fédération lors du congrès de Lille en 1921.

Lors du CCN des 19-21 septembre 1921 la direction de la CGT conteste à la minorité de constituer les CSR (Comités Syndicaux Révolutionnaires), structures organisées en tendance pour permettre aux minoritaires de se concerter, se regrouper, organiser leurs luttes et renforcer leur influence. C'est Marie Guillot, responsable de l'Union départementale des syndicats C.G.T. de Saône-et-Loire et secrétaire générale des syndicats de l'enseignement depuis le dernier congrès de Paris de la Fédération, qui est amenée à s'expliquer sur la constitution des CSR (Comité Syndicaux Révolutionnaires) dont l'existence va être la cause apparente de la scission.

Marie Guillot qui sera révoquée par son administration par suite de son action dans les CSR conteste l'opposition de la CGT à la constitution de ce qu'elle appelle les « groupement d'affinités » et ceci d'autant plus qu'ils ont existé dans le passé : « *En 1909, les réformistes créent le Comité d'union syndicaliste à la suite d'un appel public signé de Niel, Keufer, Guérard, etc., dont les statuts prévoient à l'article VIII une réunion de l'Assemblée générale tenue dans la ville même où se tiendra le Congrès confédéral et une cotisation mensuelle d'un franc. Le comité d'union syndicaliste crée un journal : « l'action ouvrière ». Albert Thomas défend ce point de vue ; Jouhaux est alors à la tête de la C.G.T. On ne parle pas d'exclusion* ». Elle poursuit : « *Pendant la guerre existent le « Comité pour la reprise des relations internationales » avec Merrheim, puis le « Comité de défense syndicaliste » ; l'un d'eux tient des congrès et l'un de ces congrès à Saint Etienne est présidé par Dumoulin. Maintenant existe le Comité d'études sociales qui se réunit chez Bonvalet* », alors souligne-t-elle « *Que*

³⁷ Très majoritairement, les délégués de la Fédération de l'enseignement ne voteront pas le rapport moral ; seuls 8 des délégués voteront pour - Ain, Aube, Aude, Ille-et-Vilaine, Loiret, Sarthe, Tunisie, Vosges - 3 s'abstiendront - Charente, Cher, Nord- et 2 ne prendront pas part au vote - Ariège, Saône-et-Loire. Par contre, 36 délégués voteront la résolution d'orientation de la minorité et seulement 7 la résolution de la majorité.

font donc de plus nos CSR, si ce n'est d'avoir repris méthodiquement un travail peu réussi jusqu'à aujourd'hui et d'avoir fait mentir ces paroles de Dumoulin à Monatte - la minorité est inorganisable ». Elle précise enfin : « Nos CSR poursuivent un but ; le redressement syndicaliste. Ce sont des groupes d'affinité. Qui osera nous dénier le droit de nous grouper par affinité ? ».

Il faut aussi voir la création et la dynamique des CSR dans l'enseignement, voulu par la Fédération, dans le débat qui l'oppose pendant cette période par l'intention de la direction de la CGT de voir l'Amicale des Instituteurs (considéré comme réformiste) rejoindre la CGT.

« *Les enseignants révolutionnaires* », ont-ils véritablement voulu la rupture avec la C.G.T. par suite des orientations prises par Jouhaux, Dumoulin et autres, nous n'en sommes pas totalement convaincu, même si tout dans leurs attitudes, notamment le fait qu'ils sont souvent les portes paroles de la minorité, le laisse à penser. Mais il est vrai que minoritaires dans leur milieu, les enseignants révolutionnaires savent très vite qu'avec l'afflux des Amicalistes à la C.G.T. ils ne pourront jouer qu'un rôle mineur dans le mouvement alors qu'il est assez déterminant depuis 1905, il ne pourront se maintenir à la tête de l'organisation professionnelle si celle-ci intègre les Amicalistes. L'idée originelle de créer une structure de réflexion et d'action ne semble pas étrangère aux pratiques antérieures de la C.G.T. Nous ne pensons pas qu'elle puisse s'apparenter, notamment lors de sa création dans l'enseignement, à une préparation en vue de la scission.

Le 3 avril 1920 « La Bataille » fait une large place à la transformation de la Fédération des Amicales en Fédération de institutrices et instituteurs³⁸ qui, forte de ses 58.000 adhérents, entend bien s'affilier à la C.G.T. via la Fédération des Fonctionnaires, malgré l'opposition de la Fédération des syndicats de l'enseignement laïc.

Le Gouvernement, considérant la syndicalisation des fonctionnaires comme illégale, décide de traduire la C.G.T. devant les tribunaux aux fins de dissolution. La

³⁸ « La Bataille » n° 1602 du 3 avril 1920. « Dans son congrès la Fédération des Instituteurs et Institutrices préconise l'unité d'organisation dans la C.G.T. »

dissolution des syndicats de fonctionnaires est exigée, le congrès de la Fédération des fonctionnaires réuni les 25 et 26 mai 1920 décide d'adhérer à la C.G.T. « La Bataille » titre³⁹ : « *A l'illégale dissolution, les fonctionnaires répondent par une adhésion en masse à la C.G.T.* ».

La dissolution de la CGT sera prononcée le 13 janvier 1921, la répression s'abat contre les syndicats de fonctionnaires. Les syndicats de la Fédération de l'enseignement laïc sont particulièrement touchés par cette vague de répression.

Pendant la même période l'on apprend que la Fédération des syndicats de l'enseignement laïc, par une résolution de son comité fédéral rejette la proposition de la Commission administrative de la CGT de la convocation d'un congrès unitaire des enseignants⁴⁰.

Le 23 septembre 1921 « Le Peuple » informe ses lecteurs de la tenue du congrès du Syndicat National des Instituteurs présenté comme membre de la CGT par l'intermédiaire de la Fédération des fonctionnaires, il compte dit l'article « *50.000 syndiqués sur les 125.000 instituteurs et institutrices laïques* ».



Pour conclure cette partie de notre note nous voudrions faire plusieurs remarques sur les informations parues dans la presse concernant les enseignants, leurs prises de position et leurs organisations pendant cette période.

La première que nous voudrions formuler, c'est que même en cette période où l'affrontement entre les tendances est forte, au point qu'un coup de feu est entendu lors du congrès de Lille, le pluralisme de l'information existe dans la presse, notamment dans la « La Bataille », « Le Peuple » et « La Voix du Peuple ». Certes ce pluralisme qui donne la parole aux divers courants a tendance à s'amenuiser plus l'on approche de la scission. Cependant, il est remarquable de constater, par

³⁹ « La Bataille » n° 1654 du 26 mai 1920. « A l'illégale dissolution, les fonctionnaires répondent par une adhésion en masse à la C.G.T. », non signé.

⁴⁰ « Le Peuple » n° 82 du 26 mars 1921.

exemple, s'agissant de la répression dont sont victimes en premier lieu les militants instituteurs syndicalistes que la presse quotidienne, telle « La Bataille » comme « Le Peuple » donne l'information⁴¹ et appelle au soutien.

La deuxième remarque plus fondamentale, est que l'analyse de la presse quotidienne de cette période confirme, bien mieux encore que les comptes rendus de congrès, le rôle majeur que les instituteurs de la Fédération des syndicats de l'enseignement laïc jouent dans l'opposition à la direction confédérale dès 1915 - même si la presse ne relate que très peu les événements pendant le conflit armé - et encore plus fortement après 1918, comme le montre le congrès de 1918 et toutes les instances de directions de la C.G.T. de 1919, 1920 et 1921. Dès 1918 la Fédération lutte sans relâche contre les orientations de la C.G.T. - souvent seule comme Fédération au début - et joue un rôle fondamental dans l'organisation de la minorité avec la création des CSR. Il est vrai que l'existence d'une importante Fédération des Amicales regroupant plus de la moitié des instituteurs et institutrices permet à la Fédération des syndicats d'instituteurs, puis ensuite à la Fédération des syndicats de l'enseignement laïc de ne regrouper en son sein que les éléments les plus combattifs de la corporation. Combattifs ils doivent l'être lorsque l'on a à connaître les réprimandes, sanctions, révocations que certains d'entre eux ont eu à subir depuis 1904/1905. Mais il est à remarquer que certainement tous ces éléments ont en plus de leur engagement syndical, un engagement politique comme nous le montre l'analyse de l'origine sociale des militants dirigeants du Parti Communiste au lendemain du Congrès de Tours⁴², ce qui n'est certainement pas aussi probant proportionnellement pour les autres corporations.

La troisième remarque veut souligner le besoin pour le mouvement syndical en général, mais particulièrement pour la direction confédérale, de s'ouvrir largement vers les fonctionnaires qui permettront en plus un rééquilibrage à l'intérieur de la C.G.T. Concernant l'enseignement, il est évident que Jouhaux, Dumoulin souhaitent

⁴¹ Exception faite du cas de Bouët comme nous l'avons souligné.

⁴² Dans les instances dirigeantes du Parti Communiste français issue du congrès de Tours, les instituteurs et assimilés représente 18,75% du Comité directeur. In Pudal Bernard. Prendre Parti. Pour une sociologie historique du P.C.F. Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1989 p. 41. Mais, si l'on prend les professions d'instituteur et de professeur, nous dénombrons 8 élus au Comité directeur (6 titulaires sur 24 [Blanc, Cachin, Froissard, Ker, Loriot, Treint] et 2 sur 9 parmi les suppléants [Bigot, Pichorel]) soit au total 24,24% et 25% chez les titulaires. Calcul réalisé à partir des listes publiées dans Le Congrès de Tours Editions sociales. 1800 ; p. 655 et pp. 805-857.

l'arrivée des militants de la Fédération des Amicales à la C.G.T., pas tant pour le nombre de syndiqués qu'elle représente, quoi que cela ne soit pas négligeable en soi, mais surtout pour le rôle qu'un Glay ou un Roussel (anciens responsables des Amicales et nouveaux responsables du SNI) peuvent jouer politiquement dans le mouvement interprofessionnel.

La quatrième remarque a trait à la scission : les instituteurs syndicalistes, comme pourrait le laisser apparaître leur attitude tout au long de ces années après la fin de la première guerre mondiale, souhaitaient-ils la scission ? Sont-ils d'accord avec l'éditorial de Gaston Monmousseau dans « La Vie Ouvrière » du 1^{er} janvier 1922 titrant « enfin, seuls ». Certains le sont sûrement, tout dans leur attitude montre leur volonté de refuser le partage des responsabilités avec les anciens Amicalistes, mêmes lorsque ceux-ci sont des syndicalistes de longue date comme Glay et Roussel et parmi ceux là nous nous permettons de ranger Louis Bouët. Pour d'autres par contre, comme Mayoux, nous serons plus interrogatif, même s'ils ont été à la pointe du combat dans la Fédération et dans la C.G.T. à la tête de l'Union départementale des Bouches-du-Rhône. En effet, Mayoux s'est opposé aux thèses prônées par Moscou lors du congrès du Parti communiste de Marseille, refusant la scission et se prononçant résolument pour l'autonomie du mouvement syndical par rapport aux partis. Marie Guillot, la « mère » des CSR comme la surnomme Slava Liszek⁴³ ne va-t-elle pas s'opposer dès 1923 à la « *subordination de la C.G.T.U. au Parti Communiste et condamner la désunion syndicale qui en résultait* » ?

Gérard MONTANT

⁴³ Liszek Slava. Marie Guillot. « De l'émancipation des femmes à celle du syndicalisme ». Editions L'Harmattan. 1994 p. 230.



BULLETIN D'ADHÉSION

A transmettre à L'IHS FERC ferc@cgt.fr
263 rue de Paris - Case 544- 93515 Montreuil Cedex

Adhésion individuelle (1):

Nom : Prénom :

Adresse

Code Postal : Ville :

Téléphone Fixe : Mobile :

Courriel :@.....

Prière de joindre un chèque correspondant à votre adhésion à votre envoi.

Adhésion collective (2) :

(Composante locale, départementale, académique, nationale de la FERC)

Dénomination :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Courriel :@.....

Nom Prénom du (de la) responsable correspondant de l'IHS de la FERC dans la structure

.....

Courriel personnel :@.....

Prière de joindre à votre envoi un chèque correspondant à votre adhésion.

Date :

Signature :

- (1) Adhésion individuelle annuelle : 15 euros (mais il n'est pas interdit de faire plus)
- (2) Adhésion collective annuelle : 30 euros (mais il n'est pas interdit de faire plus).



L'IHS FERC CGT
ferc@cgt.fr
263 rue de Paris - Case 544 -
93515 Montreuil Cedex